

à Monsieur le Maire de Pont-Scorff

objet : **PLU – PADD**

références :

- nos entretiens
- concertation avec les habitants (23-25/10/03)
- conseil municipal du 27/10/03
- commission environnement du 25/11/03

Monsieur le Maire,

Suite aux réunions citées en référence, nous souhaiterions que soient pris en compte les éléments ci-dessous :

**1. chemins :**

répertorier et inscrire les chemins à protéger au titre d'emplacements réservés : chemins publics et privés y compris ceux qui à ce jour ont disparu, mais aussi chemins à créer, sans oublier les chemins d'exploitation et les portions de chemins restants, dans la perspective de créer un réseau de chemins de randonnées reliant les villages entre eux.

**2. patrimoine :**

répertorier et inscrire le patrimoine profane et religieux, à savoir: fontaines, lavoirs, puits, fours à pain, escaliers dans les talus, croix et calvaires afin de le protéger de tout risque de destruction

**3. zones humides :** voir document en annexe

- répertorier et inscrire le réseau hydrographique ainsi que les rives boisées et les zones humides afin de ne pas entraver le drainage des sols et permettre l'accès aux ruisseaux
- délimiter une bande de terrain le long du Scorff et du Scave au titre d'emplacement réservé dans la perspective de permettre le cheminement le long de ces rivières.
- dans le cas du ruisseau serpentant à partir de la fontaine de Lesbin, la commune doit se garder la propriété d'une bande d'une dizaine de mètres jusqu'à la première maison de la rue des Peupliers et envisager la création d'un chemin depuis le carrefour de Ninijo, épousant la continuité du ruisseau et créant une coupure verte dans l'urbanisation

#### **4. zones boisées et talus**

répertorier et inscrire les zones boisées et talus existants et encourager la création de talus anti-érosion

#### **5. aménagement urbain**

La canicule que l'Europe vient de subir pose brutalement le problème d'une architecture qui protège mal de ces vagues de chaleur (de plus en plus fréquentes). L'urbanisation y contribue, via l'effet « îlot de chaleur » lié au bétonnage et au goudronnage. Vu la difficulté prévisible à empêcher l'expansion des villes et bourgs, il faut chercher des remèdes : multiplier les surfaces réfléchissantes, utiliser des revêtements clairs, structurer les villes pour y faciliter la circulation de l'air (des rues larges, des espaces verts, des plans d'eau), et surtout planter le plus de végétation possible.

L'encombrement envisagé du carrefour central par des constructions va en l'encontre d'un développement soutenable (circulation de l'air, écoulement des eaux) et risque de provoquer une adaptation de la circulation : éviter le carrefour en passant par les lotissements, créant de fait une voie de contournement, ce que les riverains ne pourraient accepter.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de sentiments les plus respectueux